

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ISLS :

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

82/444 du 25/5/1982
DECRET N° 82/444/MFSS/1982/21/21
portant intégration et nomination
de Monsieur ALACHE Théophile, dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Techniques Industrielles).

-----ooCoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

-----ooo-----

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FF du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le décret 60/60 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FF du 5.7.62 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FF du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FF du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de la catégorie A1 ;
(/u le décret 66/61/FF.BE du 23.3.66 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probato-
ires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires, notam-
ment en ses article 7 et 8 ;
(/u le décret 37/60 du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret 62/196/FF du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 78/154 du 4.4.78 portant nomination
du Premier ministre, Chef du Gouvernement ; 1980
(/u le décret 80/344 du 20.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 5018/MEN.DGC du 26.9.1980
du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret
80/344 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur ALAOLÉ Théophile, né vers 1954 à Ollebi (District d'Oko-
yo), titulaire du diplôme d'Ingénieur Textile Option: Chimie Macromoléculaire obtenu à l'Institut Technique ROUBAISIEN (ROUBAIX), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles), et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°: L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3°: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25/5/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COLEO MATSICNA.

ITIMI-CESETOU-BA-LEKOUNDOU.

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTF/DFP
DFP/EST
D.E.
D.C.F.
S.G.F.
M.I.F.
DGIP
INTERESSE
DOSSIER
SCCM/EC

1
3
1
2
1
3
2
1
1
1
2